

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2022/07/11/2-2 portant sur

ADOPTION DES AVIS RENDUS PAR LA CCI NICE CÔTE D'AZUR EN MATIERE D'URBANISME

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 11 juillet 2022

PARTICIPANTS

Monsieur Pierre SCHIES - Directeur des interventions et de la coordination de l'Etat pour la Préfecture des Alpes-Maritimes

Madame Maryline PELOU - inspectrice des finances publiques - Division pilotage de l'action économique - représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,**

Madame et Monsieur Marie-Laure MALLEZ et Yves MAURER, commissaires aux Compte

Monsieur le Professeur Antoine GAUDEMENT, Président de la CPCI et personne qualifiée extérieure

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Président, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, BRUT Karine - Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica - Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DOLCIANI Lionel, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, LAYLY Eric, LEROUX-COSTAMAGNA Fréderik, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

39 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Madame et Messieurs, ALBISER Yves, DECROIX Jean-Pascal, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, NOIRAY Florent, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, Geneviève CERAGIOLI, DHOSTE Marie-Chantal, MOURET Bernard, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



EXCUSES

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, Vice-Président Honoraire

Madame LECHACZYNSKI Anne - Secrétaire, Membres du Bureau.

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, BATEL Claude, CHAUMIER Eric, DEVEAU Laurent, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, MARTINON Martine, MOULARD Patrick, PALLANCA Charles, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, BALICCO Laurent, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GIBEAUD Richard, HOELLARD Michèle, KLEINKLAUS Christophe, LUNDQVIST Nathalie, PONSART Pascal, RAGNI Marcel, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, WELTER Christine, **Membres Associés**,

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, DELHOMME Christian, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, PLUMION Nicolas, RIERA Julien, SCARFONE Raymond, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**,

Monsieur BRINCAT Bernard, Trésorier Honoraire

Messieurs, DASSONVILLE Pascal, GINO Bertrand, TEBOUL Thierry, Membres Élus Titulaires.

Mesdames et Messieurs, ALEMANNO Pierre, ALUNNI Max, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, JULIENNE Stéphane, RASPOR Marc, VALENSA Marcello, **Membres Associés**,

Madame et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, FERRALIS Gérard, MESSIKA Cyril PUY Michel, VISCONTI Bertrand, **Conseillers Techniques**



VUS:

- Les articles L.132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme ;
- Les articles 45 et 48du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;

.

CONSIDÉRANT:

- Que conformément à l'article 45 du Règlement intérieur, dans le cadre de la mission consultative de la CCINCA telle que résultant de l'article L.712-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale adopte les avis requis par les lois et règlements,
- Que conformément aux articles L132-7, L.153-16 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, les Chambres de commerce et d'industrie territoriales sont associées à l'élaboration des plans locaux d'urbanisme et que dès lors, les projets de plan doivent leur être soumis pour avis, lesquels doivent être rendus au plus tard dans un délai de trois mois après transmission. A défaut de réponse dans ce délai, ces avis sont réputés favorables,



LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE ASBOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMES,

REJETTENT l'avis favorable précisé dans le tableau ci-après :

	Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUM : Pôle Santé Enjeux : équipement structurant, santé et création d'emploi	Avis favorable
	→ Site : 2,2 ha / Plaine du Var (Arboras) / Occupé actuellement par la Direction des Espaces Verts de la ville de Nice	
	→ Ouverture à horizon 2025 / Groupe Kantys	
	→ 41 000 m² de surface de plancher (10 000 m² centre de consultation + 31 000 m² clinique) et 800 places de stationnement	
	→ PLUM : création d'un sous-zonage avec un règlement adapté + complément ajouté dans l'OAP sectorielle Plaine du Var	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 62 Nombre de déports

Nombre de participants au vote: 39 (quorum : 32, atteint)

Nombre de votes exprimés: 26

Abstention: 13 Contre: 14 Pour: 12

Nice, le 11 juillet 2022

Le Secrétaire

Jessica BOVIS

Jean-Pierre SAVARINO

e Président